

CELLULE DE CRISE DU RESPE

1- Différents types de crises

Le cas des maladies gérées par l'Etat, maladies animales réputées contagieuses (MARC) doit être séparé de celles non gérées par l'Etat, maladies non réglementées.

Dans tous les cas, pour les MARC, l'Etat mettra en œuvre des mesures de gestion réglementaires ; par exemple, pour la peste équine et la stomatite vésiculeuse, l'Etat doit établir des plans d'urgence (Décret 2006-180 du 17 février 2006).

Les objectifs de la cellule de crise sont différents tout en étant complémentaires :

- 1) dans le cas des MARC => échanges d'informations pour aider l'administration et désamorcer les crises médiatiques Mise en place de mesures complémentaires pour prévenir les risques de diffusion.
- 2) dans le cas de MDO ou autres maladies => recueil et échanges d'informations pour agir ; différencier les maladies très contagieuses ou non, déterminer à quel seuil la cellule de crise doit être déclenchée. La détermination des seuils de déclenchement de la cellule de crise devra faire l'objet d'un travail technique propre à chaque entité pathologique.

On devra s'appuyer sur les résultats des groupes de travail en cours : « classification des maladies et leur définition » et « déclarations syndromiques par les vétérinaires sentinelles », « déclarations spontanées par les éleveurs » et travaux des collègues (sous réseaux SRA/NEURO/AVORTEMENT).

*RESPE
Réseau d'épidémiologie-surveillance
en Pathologie équine*

2- Composition cellule de crise (CC)

Pour être efficace, la CC doit comporter un nombre limité de personnes.

La CC est pilotée par un « **leader** » de CC. Le directeur du RESPE a la responsabilité de déclencher la CC après concertation avec les membres du « **groupe leader** ».

Le « **groupe leader** » est composé du directeur du RESPE, du responsable du collège sanitaire et du président du RESPE ; ce groupe leader doit être mobilisable sous 24 heures et capable de disponibilité en cas de crise. Ceci nécessite la gestion d'une liste de téléphones portables et de mail à jour. Prévoir les suppléants du groupe leader.

La CC est composée de membres permanents (noyau dur) et de membres variables selon la maladie et la filière concernée.

La CC peut se réunir et prendre des décisions en l'absence de certains de ses membres.

Les **membres permanents de la cellule de crise** sont :

- Le groupe leader : directeur RESPE, responsable collège sanitaire, président RESPE
- Le Président du CST
- Un représentant de la profession vétérinaire : AVEF ou SNGTV
- Un représentant de la filière course (en fonction de la filière touchée : FNCF et/ou France Galop et/ou SECF)
- Un ou 2 représentants de la filière cheval globale : FNC, IFCE, FCC et FFE
- Un représentant de l'administration : DGAL en cas de MARC et DGPAAT dans les autres cas

Les **membres variables** sont :

- Le responsable du collège impliqué pour la pathologie concernée
- Un représentant des laboratoires d'analyses vétérinaires Equins
- Des représentants nationaux des filières (course, selle, élevage, traits...)
- Des scientifiques : un généraliste en pathologie équine, par exemple professeur d'ENV et un ou deux spécialistes de la maladie concernée et pour les MARC un spécialiste éventuellement des luttes collectives (enseignant ENV, ou chercheur Afssa ...)
- Des gens de terrain impactés localement :
 - En cas de MARC, le DSV ou le responsable du service santé animale
 - En cas de non MARC, le ou les vétérinaires sentinelles impliqués localement
 - Les acteurs locaux de la filière touchée : CRE, HN, Syndicat Eleveurs...

La suppléance des membres permanents et variables doit être assurée.

3- Fonctionnement cellule de crise

Principes de fonctionnement

- Réunions téléphoniques avec regroupements des personnes ; maximum 2 heures, périodicité à préciser à chaque crise en fonction des besoins
- Tenir un fichier à jour des membres (téléphone, portable, mail) mobilisables sous 12 à 24 heures avec suppléances
- Présidence des réunions par le président du RESPE. Il est chargé d'organiser et modérer les débats
- Compte rendu et bilan réalisés en temps réel et le plan de communication à préciser
- Débriefing systématique après la crise

Missions du « groupe leader » de CC

- Réunir les données factuelles et informations de terrain, à partir des sources laboratoires, vétérinaires, éleveurs...
- Garder la trace de la CC et des débats d'experts déroulés pendant la réunion ; un avis minoritaire doit être pris en compte et tracé ; la CC prend des décisions après en avoir pesé les conséquences
- Rédiger le CR communiqués de presse éventuels sous 24 à 48 heures : relevé des débats sous les aspects techniques et non politiques
- Faire circuler le CR et communiqués de presse éventuels en mode correction par mail à tous les participants avec obligation de rendu final dans délai fixé (48 heures maximum) ; arbitrage si besoin par le leader

Missions de la CC

- Prendre les décisions concernant la gestion et la communication
- Conseil aux SP dans l'élaboration de leurs stratégies de maîtrise et gestion de la crise
- Appui technique via les permanents RESPE et le CST
- Proposer si besoin à l'administration (DGAL et/ou DGPAAT) un calendrier d'actions concrètes et de mesures adaptées à la situation

4- Communication pendant la crise

La CC est chargée de :

- Etablir le plan de communication :
 - Communiqué de presse et définition des messages de communication
 - Chaque structure décline ensuite ses propres communiqués sous sa responsabilité et avec son « langage »
- Désigner un porte parole de CC chargé d'exprimer les travaux et conclusions de la CC aux médias

Les membres de la CC doivent respecter des « bonnes pratiques » en matière de communication vers les médias :

- S'exprimer en son nom propre ou au nom de la structure d'appartenance et non au nom de la cellule de crise sauf si ils ont été spécialement mandatés pour cela
- Respecter les décisions prises par la CC et ne pas être en contradiction avec la CC
- Informer la CC de toute communication aux médias

5- Informations conduisant au déclenchement de la cellule de crise

Le déclenchement de la CC du RESPE viendra

- du bureau, via les permanents du RESPE qui sont les premiers à recevoir les résultats d'analyses et les informations par les laboratoires et les vétérinaires sentinelles

Les informations pouvant amener à déclencher la CC provenant

- des laboratoires d'analyses ou anatomo-pathologie
- des vétérinaires sentinelles (sous réseaux)
- des déclarations spontanées de vétérinaires sanitaires
- des déclarations spontanées des éleveurs « rumeur »
- de l'atteinte des seuils d'alerte pour les maladies en veille épidémiologique
- de responsables des filières (courses et élevage) et de l'administration

En attendant d'avoir établi les seuils de déclenchement de la CC pour chaque maladie ou situation, la CC du RESPE pourrait être déclenchée à l'occasion de crises mineures afin de rôder le fonctionnement pendant quelque temps (par exemple sur une prochaine épizootie grippe).

6- Entretien de la cellule de crise du RESPE

Organiser des alertes « d'entraînement » 1 à 2 fois par an s'il n'y a pas de crise pour entretenir le bon fonctionnement de la CC.